

# AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

**Montréal** 

## **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS 2017-18 et 2017-19**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

- *Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2017-18);*
- *Règlement autorisant un emprunt de 1 715 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles (2017-19);*

adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 15 janvier 2018, ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 16 mars 2018.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et qu'ils sont disponibles pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 30 mars 2018

Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx